DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/038/7.5 **Feuillet n°044**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1er Vice-Président.

Date de convocation : 20 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**38**
Votants :	**42**
Pour :	**42**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, ~~Nadine PIERSON~~, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, ~~Marie-Claire ADOUX~~, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, ~~Dominique BOUSQUET~~, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX, ~~Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET~~, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, ~~Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON~~, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions aux associations du territoire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,
Considérant les demandes de subvention des associations ;

AR Prefecture
024-200041150-20230327-DE2023038-DE
Reçu le 30/03/2023

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces subventions aux associations. Ces dotations ont été arrêtées en respectant les critères suivants :

Pour les clubs sportifs :

- Attribution d'une subvention aux associations sportives disposant d'une école de formation à destination des jeunes : montant de base 250€,
- Majoration de la subvention si le club évolue à niveau élevé ou s'il réalise des actions d'envergure,
- Majoration également pour les clubs ayant eu des résultats particulièrement notables sur la saison passée.

Subventionnement **des associations réalisant des manifestations d'ampleur intercommunale ou ayant un rayonnement sur tout le territoire**.

M. Dominique BOUSQUET, Président du Football Club Thenon, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.
Madame Nadine PIERSON, Présidente du Centre Social Passerelle, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.
Madame Marie-Claire ADOUX, Directrice du Centre Social Passerelle, quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, :

- **ADOPTE** l'attribution des subventions aux associations comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 29/03/2023

Le 1er Vice-Président,
Roland MOULINIER

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230327-DE2023038-DE
Reçu le 30/03/2023